



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 47543

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le fait que le Rwanda vient de décider de remplacer le français par l'anglais comme langue officielle et comme langue d'enseignement. Elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures envisagées par la France pour défendre la francophonie en Afrique. Plus précisément, en ce qui concerne le Rwanda, elle souhaiterait savoir quelle est la position de la France face à l'hostilité des dirigeants de ce pays.

## Texte de la réponse

Le Rwanda a décidé en octobre 2008 de rendre obligatoire l'utilisation de l'anglais dans l'enseignement secondaire et universitaire, cette mesure ayant été présentée par les autorités rwandaises comme une démarche destinée à permettre l'intégration de leur pays dans l'organisation du Commonwealth et l'East African Community. Il convient toutefois de souligner que le Rwanda reste encore à ce jour membre de l'organisation internationale de la francophonie. La décision des autorités rwandaises, qui ressort de leur seule souveraineté, et dont il ne nous appartient pas de juger l'opportunité, s'inscrit dans un contexte marqué par l'absence de relations diplomatiques entre la France et le Rwanda depuis novembre 2006. Kigali a pris l'initiative de cette rupture après l'émission par le juge Bruguière de neuf mandats d'arrêt contre des officiels rwandais dans le cadre de son enquête sur l'attentat contre l'avion du président rwandais Habyarimana en avril 1994. Cette décision, que nous avons toujours regrettée, a interrompu toute action de coopération française au Rwanda, empêchant notamment notre pays d'y jouer, comme il le fait dans le reste de l'Afrique, tout son rôle pour la défense et la promotion de la francophonie. L'absence de relations diplomatiques nous prive par ailleurs d'un partenaire qui compte en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs, et qui a accompli des efforts importants pour surmonter le traumatisme du génocide et s'engager dans la voie du développement économique et social. Fort de cette conviction, le ministre des affaires étrangères et européennes n'a cessé, depuis sa prise de fonctions, d'appeler les autorités rwandaises à rétablir au plus vite les relations entre nos deux pays, afin de renouer un dialogue constructif et tourné vers l'avenir, permettant de résoudre les différends et de tisser de nouveaux liens de coopération, en matière de développement, de culture ou de francophonie. Le Président de la République s'est lui-même prononcé à plusieurs reprises en ce sens. Les gestes d'ouverture de la France ont reçu un accueil favorable de la part des autorités rwandaises et un dialogue direct a pu être rétabli avec Kigali : le ministre des affaires étrangères et européennes s'est rendu à deux reprises dans la capitale rwandaise en janvier et novembre 2008 et le Président de la République a rencontré son homologue rwandais à Lisbonne en décembre 2007 et à New York en septembre 2008. La France est déterminée à poursuivre ses efforts afin d'aboutir rapidement à la normalisation des relations diplomatiques et à la reprise de liens de coopération entre nos deux pays.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 47543

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 avril 2009, page 3954

**Réponse publiée le** : 26 mai 2009, page 5118